

Introduction

*Raphaël CAPPELLEN, Florence LOTTERIE
et Amandine MUSSOU*

Objet avéré du dialogue des disciplines, le corps ivre fait partie à la fois des corps intéressant la plasticité de la représentation littéraire et des corps socialement problématiques qu'il convient de décrire et circonscrire. Un sujet ivre peut être en proie à une légère griserie ou à un étourdissement complet ; de l'un à l'autre de ces états se déploie un vaste spectre de comportements, du titubement hésitant au profond endormissement, de la joyeuse exaltation aux bredouillements les plus incohérents. La littérature, les arts, ainsi que de nombreux discours normatifs s'emploient à saisir ces façons de se tenir, de se déplacer, de penser, de parler. Historiquement situées, ces représentations du corps ivre expriment à leur manière les ambiguïtés sociales et morales de la construction culturelle des états d'ivresse et de leurs mouvantes modalités d'évaluation : c'est à certaines de ces élaborations que se confrontent les articles réunis dans ce dossier, qui couvre un vaste empan chronologique.

À l'échelle du collectif, l'ivresse, qui a part liée à la diversité des pratiques festives (de la convivialité du banquet aux renversements carnavalesques), peut apparaître comme un moyen socialement toléré de dépasser les bornes et, ce faisant, d'interroger les limites toujours fluctuantes de la convenance¹.

1. À propos de ces frontières avec lesquelles joue l'ivresse, voir Hélène Barrière et Nathalie Peyrebonne (dir.), *L'Ivresse dans tous ses états en littérature*, Arras, Artois Presses

Il existe ainsi une bonne et une mauvaise ivresse qui, dès l'Antiquité grecque et romaine, discriminent des communautés, les rituels de banquet s'opposant à des pratiques d'enivrement non maîtrisées². À l'échelle individuelle, l'ébriété se situe sur la ligne de crête entre la mémoire et l'oubli de soi, à l'instar du Saint-Preux de *La Nouvelle Héloïse* jouant avec la « fatale intempérance³ » qui lui permet de se dissocier totalement, devant son amante, de cet *autre* capable d'une « crapule » dont il ne se souvient pas⁴ – ne veut pas, ou prétend ne pas se souvenir ? Au discours alors classique de la condamnation de « l'abus », le romancier superpose le trouble d'une conscience qui découvre qu'elle ne se connaît pas totalement, au prix d'un conflit d'autant plus profond que cette méconnaissance fait précisément *obstacle* à la valeur de *transparence*⁵ qui régit la relation des « belles âmes ».

À cet égard, la fiction semble bien avoir ses chemins spécifiques pour révéler en quoi le corps ivre met en jeu l'identité, le rapport du corps et de l'esprit⁶, et celui du normal et du pathologique. Le corps ivre, par

Université, 2004 : les directrices du volume développent l'hypothèse d'une « ivresse médiatrice », intrinsèquement bicéphale ou biface, qui socialise et désocialise, libère et aliène (voir l'avant-propos, p. 7-12).

2. Dans le présent dossier, Emmanuelle Valette fait le point sur la bibliographie consacrée au banquet dans les cultures grecque et romaine. Sur l'ivresse romaine comme instrument de civilisation, voir notamment Thierry Éloi, « *Nunc est bibendum*. L'ivresse à Rome », *Revue de la BnF*, n° 53, 2016/2, p. 19-27.
3. Jean-Jacques Rousseau, *Julie ou La Nouvelle Héloïse*, Érik Leborgne et Florence Lotterie (éd.), Paris, GF-Flammarion, 2019, p. 178. Le héros du roman de Rousseau a souvent été convoqué comme une figure exemplaire de la fiction des Lumières sur cette question de l'ivresse, dont les effets aliénants relèvent à la fois d'une relation, fragilisée par la corruption des villes, à la saine « nature », seule vraie instance régulatrice de la norme du bien vivre, et d'un conflit pulsionnel de très haute intensité : dans les trois épisodes de grande ivresse de Saint-Preux, le rapport au féminin et la possibilité d'une levée de l'inhibition quant au désir érotique sont en effet capitaux. La « franchise » d'expression autorisée par l'alcool – paradoxale vertu que commentera encore Kant dans son *Anthropologie du point de vue pragmatique* (1798) – y prend une nouvelle dimension.
4. Deux ivresses (au moins) sont ici problématiques et permettent de renvoyer à cette « crapule », mot que Saint-Preux assume avec contrition après coup : totalement ivre lors d'une soirée à Clarens, il s'adresse en termes obscènes à Julie (I, 50 et 51) et une fois à Paris, se laisse griser jusqu'à l'inconscience par des camarades libertins lors d'un souper où il n'identifie (soi-disant) pas les prostituées comme telles (II, 26). L'amant vertueux est donc descendu en-dessous non seulement de lui-même, mais de l'exigence propre à un amour dont l'héroïsme se tient en équilibre entre la vertu, comme prix nécessairement élevé de la résistance, et cette autre vocation de l'ivresse qu'est l'élan désirant, proche de l'enthousiasme divin.
5. Sur ce couple fondamental, on ne peut que renvoyer à Jean Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau, la transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1957.
6. Matthieu Lecoutre oppose par exemple la relative stabilité du discours sur le corps ivre du XVI^e au XVIII^e siècle aux évolutions vers une moralisation plus nette des propos sur l'esprit ivre à la même période, dans son article « L'ivresse et l'ivrognerie dans le regard de l'autre : représentations des individus ivres en France du XVI^e au XVIII^e siècle », *Sciences humaines combinées*, n° 2, 2007, mis en ligne le 07 décembre 2017 <<https://preo.u-bourgogne.fr/shc/index.php?id=105>> [consulté le 07/09/2020].

le trouble qu'il expérimente et qu'il suscite, est aussi un fascinant territoire d'exploration sensible du réel : il témoigne de la tromperie des sens⁷ tout en agissant comme un puissant révélateur de failles diverses. Réputé prompt au juron et au blasphème, celui qui est en état d'ivresse interroge les normes tant laïques que religieuses du licite et de l'illicite, du tolérable et de l'obscène ou du « bas » ; pouvant relever, dans ses manifestations physiques, tout autant de la véhémence et de la performance que de l'abandon et de l'incapacité les plus ridicules, il s'intègre autant aux représentations comique et satirique qu'à l'évaluation éthique et esthétique de « l'enthousiasme » (entendu comme l'ivresse du poète) ; enfin, c'est généralement un corps *genré*, l'ivresse donnant lieu à une représentation de la différence sexuelle⁸.

Le corps ivre est également un des lieux où se noue la problématique de l'addiction, plus ancienne qu'on ne pourrait le croire. Si le XIX^e siècle est bien le temps de *l'alcoolisme* (et du néologisme lui-même, puisque le mot aurait été introduit dans la langue vers 1852), inscrivant l'ivresse dans le discours de la normalisation médicale, on a pu montrer que, avant même la structuration de ce discours à partir des années 1750, la littérature morale, chrétienne comme laïque, prend en compte empiriquement les faits de dépendance⁹. Mais elle ne l'inscrit pas dans des catégories d'analyse spécifiques, et l'on peut considérer que l'Ancien Régime n'est pas, selon la formule de Matthieu Lecoutre, le temps de la « différence

-
7. Comme l'écrit Montaigne, « si la douleur de teste nous venoit avant l'yvresse, nous nous garderions de trop boire ; mais la volupté, pour nous tromper, marche devant, et nous cache sa suite » (*Les Essais*, Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin (éd.), Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2007, I, 38, p. 250).
 8. C'est le cas en particulier dans le registre hygiéniste, qui s'affirme de plus en plus au XVIII^e siècle. Sur ce point important, Kant vient témoigner en fin de siècle d'une appréhension subtile de la construction sociale et politique de l'ivresse, où la prescription de genre rencontre les normes de la « civilisation » corporelle : à la question de savoir pourquoi beaucoup de femmes évitent l'abus d'alcool, le philosophe répond que le souci de se maîtriser est une précaution typique des groupes en état « d'infériorité civique » (*Anthropologie du point de vue pragmatique*, trad. Michel Foucault, Paris, Vrin, 2002 [1979], p. 77). La Révolution n'aurait-elle pas offert une perspective nouvelle à l'analyse de l'asymétrie des sexes ? Kant se détache ici du discours moral des Lumières sur le féminin obscène (celui de « la » femme qui se montre, s'exhibe, échappe à la réserve et la pudeur) au profit d'une interrogation sur la négociation des normes sociales par les acteurs et sujets de l'exclusion, qu'éclaire aussi un travail sociologique contemporain tel que celui conduit par Erving Goffman dans *Stigmate* (1963).
 9. Voir Carole Dornier, « "Le vin, cette liqueur traîtresse..." », *Dix-Huitième Siècle*, n° 29, 1997, p. 167-184. À la fin du siècle, la logique d'*addiction* comme telle s'inscrit au cœur de la fameuse *Enquête sur les effets des spiritueux* (1784) du médecin américain Benjamin Rush, qui connaîtra de nombreuses éditions et que l'on considère comme une étape décisive dans le changement de paradigme.

systématique entre l'excès ponctuel et l'habitude¹⁰ », entre l'ivresse et l'ivrognerie¹¹.

Les contributions présentées dans ce numéro procèdent en grande partie de la réflexion menée dans le cadre d'un séminaire pluriannuel de l'université qui s'appelait encore il y a peu Paris-Diderot, autour du corps, entendu comme objet de discours et de symbolisations à saisir à la confluence de la littérature, des arts, des sciences humaines, de la médecine et du droit¹². Parmi les *états du corps* exemplaires à cet égard, l'ivresse est apparue comme un objet dont on pouvait se ressaisir. La mythologie du créateur ivre et les rapports entre pratiques artistiques et usages du vin ont été, dans l'ensemble, peu abordées¹³. Ont plutôt été envisagées les ambivalences morales des représentations instables de l'ivresse. Ces dernières nourrissent en effet des points de tension axiologique, à l'intérieur de la perspective chrétienne (qui hésite entre la condamnation du péché et la dimension sacrée de l'eucharistie), ainsi qu'entre cette perspective chrétienne et les approches des moralistes laïcs, des libertins ou de l'utilitarisme économique. En outre, la condamnation morale ou judiciaire de l'ivresse se heurte généralement à un discours de la circonstance atténuante et sa répression à une impossibilité pratique¹⁴ – le XVIII^e siècle, temps de l'institutionnalisation d'une police de la surveillance et du quadrillage des conduites, fera ainsi le constat que le prohibitionnisme est tout aussi illusoire en ce domaine qu'en celui de la prostitution.

Envisager les *discours du corps ivre*, c'est faire jouer la double valeur du génitif : il s'est agi non seulement de considérer les différents types de discours portés sur le corps en état d'ébriété, mais d'analyser aussi

10. Matthieu Lecoutre, *Ivresse et ivrognerie dans la France moderne*, Presses Universitaires de Rennes/Presses Universitaires François Rabelais, « Tables des hommes », 2011, p. 21 (nous soulignons).

11. Cette distinction existe, notamment dans les textes médicaux, même si l'usage a tendance à en rendre les contours moins nets. Sur la différence, dans les textes scientifiques médiévaux, entre *ebrietas*, qui désigne l'état d'ivresse, et *crapula*, qui renvoie à un état plus persistant, voir les travaux d'Azéline Jaboulet-Vercherre, notamment « Les représentations philosophiques et médicales du vin au cours des derniers siècles du Moyen Âge », in Matthieu Lecoutre (dir.), *L'Ivresse entre le bien et le mal. De l'Antiquité à nos jours*, Bruxelles Peter Lang, 2018, p. 73-90.

12. « Discours du corps », séminaire de l'axe « THELEME- Littérature & sciences humaines de l'Antiquité aux Lumières » – CERILAC (EA4410), Université de Paris / Paris-Diderot.

13. L'article de Dimitri Albanèse fait exception, puisque son sujet, les chansons à boire du baron de Blot, invite nécessairement à revenir sur l'*ethos* d'enivré que le poète se construit.

14. C'est ce que montrent les travaux de Matthieu Lecoutre à propos de la France moderne (*Ivresse et ivrognerie dans la France moderne*, *op. cit.*).

sa propension à dire quelque chose de lui-même. Les contributions du volume font valoir ce double discours du corps sous l'emprise de l'alcool, de l'Antiquité aux Lumières.

Emmanuelle Valette montre, à partir d'une analyse des pratiques d'invectives dans les discours de Cicéron, que l'accusation d'ivresse en est un véritable lieu commun. L'examen minutieux de ce corpus permet de voir que le discours sur l'ivresse ne condamne pas l'ébriété en tant que telle, qui participe à des rituels de sociabilité, mais stigmatise l'incapacité du sujet ivre à se maîtriser : si l'ivresse en elle-même n'est pas blâmable, ce qui suscite l'invective, c'est la perte de contrôle et les excès engendrés par une absorption immodérée d'alcool. Le discours sur le corps ivre construit une frontière nette entre la bonne ivresse, dominée et contrôlée, et la mauvaise ivresse, qui laisse des traces sur le corps et le trahit.

Prendre au sérieux les discours qui émanent du corps ivre, c'est aussi considérer qu'il s'agit d'un corps parlant ou que l'on fait parler. Dans cette perspective, il est, pour le lecteur, un corps à déchiffrer, à lire : dans la tradition satirique, par exemple, le corps du faux moine dit son ivrognerie de débauché malgré lui, malgré sa prétention à se faire passer pour un saint homme¹⁵. Les divers corpus qui ont été envisagés abondent en corps ivres exemplaires, qu'ils soient chargés de rappeler la faiblesse de l'homme, fût-il un sage patriarche comme Noé, dont Raphaël Cappellen analyse les représentations renaissantes, ou qu'ils soient destinés à prévenir des méfaits de la *gula*, comme le font les différentes figurations allégoriques de l'ivresse au Moyen Âge qu'examine Amandine Mussou.

Inscrire les corps ivres dans des fictions, c'est aussi et souvent tâcher de faire entendre la folle liberté des « propos des bienyvres¹⁶ », volontiers affranchis des impératifs de la communication habituelle. C'est le cas, comme le rappelle Madeleine Jeay, dans le *Roman de Rou* de Wace, qui donne à entendre la parlure singulière de soldats anglais éméchés – selon un stéréotype, bien ancré dans les mentalités médiévales, stigmatisant la propension des Anglais à boire plus que de raison. Cette parole ivre est volontiers comique et la littérature d'Ancien Régime aime à se moquer

15. Chez Rabelais, notamment, le moine hypocrite est décrit à travers une convergence entre une citation de Juvénal et la *lecture* d'un corps qui confirme la citation : « *Curios simulant, sed Bacchanalia vivunt*. Vous le pouvez lire en grosse lettre et enlumineure de leurs rouges muzeaux, et ventres à pouleine » (Rabelais, *Pantagruel*, xxxiv, dans *Œuvres complètes*, Mireille Huchon [éd.], Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, p. 337).

16. Rabelais, *Gargantua*, v, *op. cit.*, p. 17.

des corps ivres : on rit des ivrognes dans les fabliaux¹⁷, mais aussi dans les scènes de taverne du théâtre arrageois¹⁸. L'indignité ridicule des corps sous l'emprise de l'alcool est souvent mise en scène, ce que différentes contributions rappellent : les soldats s'étant abandonnés aux plaisirs de l'ébriété sont aisément défaits dans les romans médiévaux ; les trois bourgeois de Paris qui, dans un dit de Watrquet de Couvin, s'enivrent à la taverne au point d'être enterrées vivantes sont tournées en dérision ; Noé est représenté dans une position qui prête à rire, même si ce rire, écho des railleries du fils maudit, est problématique... La présence du corps ivre est un puissant ressort comique qui, par des effets de connivence, soude l'auteur et le lecteur dans une communauté festive s'amusant de ses outrances, comme le montrent les études de Raphaël Cappellen sur le rire provoqué par le corps dénudé de Noé ou de Dimitri Albanèse sur les chansons à boire du baron de Blot, écrites par un poète qui se représente en buveur excessif pour que ses paroles soient reprises par d'autres buveurs. On ne rit alors plus d'un corps indigne mais on rit *avec* un corps qui se laisse aller à un joyeux débordement. Ce renversement, de l'indignité à la célébration partagée, est encore plus marqué si l'on songe à l'extase mystique qu'aborde Madeleine Jeay à travers l'exemple de Béatrice de Nazareth. Ivre de joie, pleine d'un rire inextinguible, elle recherche l'abjection pour mieux atteindre la sublimation. Or, dans les textes, cette expérience mystique passe davantage par le corps quand il s'agit des femmes.

En effet, les évaluations de l'ivresse ne s'élaborent pas à l'abri des stéréotypes de genre, et la contribution de Madeleine Jeay fait valoir la cohérence de ces constructions : c'est sur le corps des femmes, et non des hommes, que les textes médiévaux ont tendance à imprimer les stigmates de l'ivresse. Si des hommes ivres sont bien mis en scène, ils ne sont pas avilis comme le sont les femmes. On trouve cette même tendance à déviriliser le corps ivre dans les textes allégoriques, dont Amandine Mussou montre que, conformément à la pratique allégorique médiévale, ils s'emparent très littéralement des corps pour construire les abstractions personnifiant l'état d'ivresse.

17. Voir sur ce point les travaux de Marie-Thérèse Lorcin, notamment « Manger et boire dans les fabliaux : rites sociaux et hiérarchie des plaisirs », in *Pour l'aise du corps. Confort et plaisirs, médications et rites (XIII^e-XV^e siècles)*, Orléans, Paradigme, 1998, p. 13-24.

18. Voir Jean Dufournet, « Variations sur un motif. La taverne dans le théâtre arrageois du XIII^e siècle », in *Hommage à Jean-Charles Payen. Farai chansoneta novele : essais sur la liberté créatrice au Moyen Âge*, Caen, Centre de publications de l'Université, 1989, p. 161-174.

L'exhibition du corps ivre peut donc être un moyen pour faire entendre des discours très divers, et notamment des discours d'opposition face à des mouvements idéologiques et politiques de maîtrise ou de contrainte des corps. Il n'est alors pas indifférent de voir que dans certains milieux, au XVII^e siècle, la parole contestatrice s'ancre dans un corps qui revendique le droit à l'ivresse. Là où le baron de Blot se fait le chantre d'un « savoir-vivre libertin » (comme l'écrit Dimitri Albanèse) contre l'idéal religieux d'un corps pieux et sobre, Bussy-Rabutin revendique un « art de *vivre-ivre* » (selon une formule de Claire Quaglia qui s'interroge sur la place qu'occupent les corps ivres sous le règne de Louis XIV) constitutif de la liberté aristocratique. Exalter gaiement le droit d'être gris, de porter haut le nez et les joues rouges, revient alors à s'opposer ouvertement aux grises mines des tenants d'un ordre aussi strict que mortifère : donner voix et corps à l'ivresse, c'est ménager des espaces de liberté, construire la possibilité d'une « parole échappée », comme le dit Dimitri Albanèse à propos des chansons de Blot.

Ce partage entre l'apologie de la bonne ivresse et la condamnation de la mauvaise ivresse, que nous voyons courir de l'Antiquité au XVII^e siècle, est maintenu au XVIII^e siècle, dont l'imaginaire reste puissamment investi par les traditions bachiques et anacréontiques¹⁹. Le corpus de la Foire, analysé pour le premier tiers du siècle par Fanny Prou, comme celui du théâtre de société examiné par Jennifer Ruimi, illustrent le fait que le travail de l'effet comique du corps ivre suppose des *dosages* dans le jeu qui en manifestent, au gré des situations dramatiques, des appréhensions contrastées et, pour partie, culturellement contraintes. Si la Foire, comme on doit s'y attendre, impose plutôt la vision, propre au « comique d'enivrement²⁰ », du vin joyeux, régulateur de l'harmonie sociale, dans la performance même des acrobaties de la « danse d'ivrogne » et du discours décousu du personnage pris de boisson, elle évite la corporéité gênante de la femme ivre²¹ et se montre sensible à des degrés publiquement acceptables de l'état d'ébriété. Plus subtilement, le théâtre de société joue des

19. Juan Ibeas et Lydia Vazquez le montrent sur l'exemple espagnol.

20. Matthieu Lecoutre, *Ivresse et ivrognerie dans la France moderne, op. cit.*, p. 318.

21. Sans tomber dans une lecture en termes mécaniques de reflet, notons que la rareté de cette figure, jointe à la multiplication topique des situations où les femmes sont aux prises avec l'ivresse du mari ou du compagnon, peuvent renvoyer à des réalités empiriques qu'enregistrent les archives de la répression. Arlette Farge rappelle ainsi que nombre de plaintes déposées concernent les violences que les femmes subissent, en particulier autour du cabaret (« L'ivresse dans le Paris populaire du XVIII^e siècle », *Revue de la BnF*, n° 53, 2016, p. 37-45). Il conviendrait aussi de distinguer à cet égard entre espace français et anglais, ce dernier étant durablement marqué par la crise du gin du début du siècle. Les gravures célèbres de Hogarth attestent ainsi de la place capitale de la représentation de la femme ivre dans l'intention polémique de la dénonciation.

« nuances de griserie » à la fois pour respecter le cadre des bienséances et des seuils du tolérable propres à ses conditions matérielles de production, car les acteurs eux-mêmes appartiennent à des milieux sociaux qui ne permettent évidemment pas d'introduire le registre de la crapule et de l'obscène dans la représentation. Comment se rendre, même fictivement et le temps du jeu, dans les « mauvais lieux » du cabaret ? Jusqu'où les oreilles des dames peuvent-elles tenir aux propos de la Courtille ? Juan Ibeas et Lydia Vazquez repèrent également, dans la poésie et les arts visuels de l'Espagne des Lumières, la dominante d'un corps féminin sobre, au service de la communauté des hommes qui boivent. La femme ivre relève alors d'un corps violenté et entraîné à la débauche, inscrit par la représentation dans une disponibilité obscène qui lui superpose l'imaginaire de la fille galante. Voilà donc sauvé l'idéal de la « femme honnête » – et marquée la frontière qui la distingue de celle qui ne l'est pas – si cher à Diderot et Louis-Sébastien Mercier...

À un autre niveau, leur contribution permet de mesurer les équivoques de l'ivresse en montrant ce qui s'observe aussi en France à la même époque : la culture de la vigne est devenue une activité économique qui participe à la création de la richesse (et rapporte des taxes aux gouvernements monarchiques) en même temps qu'elle débouche sur des usages et des conduites potentiellement pathologiques qui intéressent le contrôle des « populations », au sens foucaldien du terme²². Il faut donc pouvoir défendre un usage modéré de ce vin dont la production ne cesse d'augmenter. Cette ambivalence se manifeste, dans l'imaginaire artistique et littéraire, par une idéologie de la « nature » qui privilégie les images de l'Arcadie agricole et des vendanges heureuses – ainsi du Clarens de *La Nouvelle Héloïse* – contre la corruption moderne des villes, où le peuple se dénature en brutes, tandis que les classes cultivées y raffinent leur dégénérescence dans des pratiques d'excès somptuaires.

Si la vérité est dans le vin, elle l'est alors d'une manière spécifique : elle se mesure à la qualité de franchise propre aux hommes qui suivent la loi de la nature en eux. Pour un Rousseau, la pratique ouverte, conviviale, de la table alcoolisée, ne relève plus, comme dans l'imaginaire libertin, d'un art de la conversation raffinée dont la visée intellectuelle et mondaine garantit comme telle le maintien d'une ivresse justement tempérée, car cette culture elle-même est en cause ; seuls les individus vraiment vertueux, qu'un régime sain rapproche de l'homme de la nature

22. Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Michel Sellenart (éd.), Paris, Gallimard, Seuil, 2004 (voir en particulier la leçon du 25 janvier 1978).

– celui qui préfère les eaux claires des sources – peuvent surmonter victorieusement l'épreuve de Lyée (*Lýæus*, autre nom de Bacchus, le « délieur de langue ») : ils ne sauraient craindre les vérités qui montent, dans la facilité de l'ivresse, jusqu'à leur bouche²³. Et s'ils en profèrent de malencontreuses, c'est qu'elles ne leur ressemblent pas et qu'une autre voix vient les habiter. Pour le meilleur comme pour le pire, le corps parlant de l'ivresse est mûr pour la grande descente dans les profondeurs de l'inconscient...

23. On sera sensible à l'analyse que Jennifer Ruimi propose, à cet égard, de la dramaturgie ambiguë de la franchise à l'égard de l'autre – qui va jusqu'à la cruauté – et de ses enjeux dans une pièce de Collé, *La Vérité dans le vin* : blesser l'autre dans sa dignité (et son autorité) sous couvert d'ivresse permet aussi de révéler des non-dits du désir.